

REPUBLICQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION

Vu le retard considérable enregistré dans la livraison des fournitures objet de contrat n°01/2023 du 05/01/2023, visé par la Commission Sectorielle des Marchés/MDN sous le n°0015/2023 en date du 14/01/2023, portant sur l'acquisition de vingt (20) convoyeurs sauterelles.

L'entreprise BOUTELDJA LOUCIF, sise à la rue des frères Bouzidi-Boughn-Tizi Ouzou, est mise en demeure pour prendre toutes les mesures nécessaires, afin de rattraper le retard enregistré dans la livraison des fournitures objet du marché sus cité.

L'entreprise BOUTELDJA LOUCIF, est tenue de répondre aux injonctions de la présente mise en demeure, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et le site WEB du Ministère de la Défense Nationale.

Faute de quoi, l'acheteur sera dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives réglementaires à son encontre.